



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale extraordinaire du 22 septembre 2025 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH).

Dépôt public :

Les documents suivants peuvent être consultés à l'Administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune www.petit-val.ch, rubrique « Aménagement local - constructions, zone de hameaux »

- Le plan de zones de hameau
- Règlement communal de construction – extrait article 242
- A titre indicatif le rapport de conformité et ses annexes

Recours :

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Souboz, le 20 août 2025

Conseil communal de Petit-Val